

DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ENVIRONNEMENT
LM/FL

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 MAI 2007

OBJET : Classement dans le domaine public d'un chemin à Kerlavret

Rapporteur : Daniel BOILEAU

La Régie Municipale d'Eau et d'Assainissement réalise actuellement la desserte en eaux usées de la partie ouest de Kerlavret.

A cette occasion, les deux propriétaires demandent le classement dans le domaine public communal de la voie desservant plusieurs propriétés.

Ce chemin est cadastré section EI n°15 et représente une superficie de 452 m².

Il est proposé de classer ce chemin dans le domaine public communal après enquête publique.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la commission « Urbanisme, Environnement, Travaux », et après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire ou l'Adjoint délégué à engager l'enquête de classement dans le domaine communal de l'assiette du chemin cadastré EI 15 ;
- DONNE tous pouvoirs au Maire ou à l'Adjoint délégué pour accomplir les différentes formalités.

Délibération adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,
Conseiller Général

Loïc LE MEUR